

## 10 Faits divers &amp; Justice

Au sujet du parricide commis à Angondjé/L'avis d'un psychologue...

## ...Mbouity Ikapi : " L'état pré-meurtre de Francis et la cause de la rixe peuvent nous éclairer sur l'origine du drame"

Propos recueillis par Cadette ONDO EYI

Libreville/Gabon

*Une gendarmette à la retraite, Huguette Maryse Adiza Goudjo, a été assassinée, il y a quelques jours, à Angondjé, par son fils aîné Francis Ombanda (notre édition du 10 septembre 2018). Un énième cas du genre qui choque la conscience collective. Pour tenter de trouver une explication à ce genre de drame, nous avons sollicité l'avis d'un psychologue. Lecture.*

**l'union.** Monsieur le psychologue, ne peut-on pas parler ici de matricide au lieu de parricide, étant donné que c'est une mère qui a été tuée par son enfant ?

**MBOUIITY IKAPI :** On parle de parricide, même si c'est une femme qui a été assassinée par son enfant. Le mot "parricide" renvoie systématiquement au meurtre du père. C'est un mot chargé de symbolique en matière de psychologie clinique. Dans la période de développement de l'enfant, au niveau de sa personnalité, il y a ce qu'on appelle le complexe d'Œdipe qui s'installe à un certain âge, c'est-à-dire 3, 4, 5 ans. Si le petit garçon est amoureux de sa mère, il en vient jusqu'à penser symboliquement au meurtre du père pour s'approprier tout seul l'objet qui est la mère. Sauf que là, cela reste au niveau symbolique. Mais, passer à l'acte, nous ne sommes plus en période d'Œdipe. C'est un homme qui a tué sa mère.

**Qu'est-ce qui peut pousser un enfant à commettre l'irréparable sur sa mère ou son père ?**

- Dans ce genre de situation, il faut s'interroger sur le genre d'éducation que l'enfant a reçue. Comment a-t-il été élevé pour en arriver là ? Il faut parfois faire un retour sur son enfance jusqu'à l'acte dramatique. Se poser des questions sur son vécu. Interroger ce qu'on appelle en psychologie l'"Anamnèse", c'est-à-dire l'histoire du sujet raconté par lui-même, faire remonter les souvenirs ou encore retracer les antécédents. Prenons le cas des femmes qui élèvent seules leurs enfants, elles croient que l'éducation, c'est offrir à leur progéniture toutes les facilités et gâteries possibles. C'est une erreur fondamentale. Il faut donner à l'enfant une éducation saine et rigoureuse. Que l'enfant soit frustré parce que vous avez refusé d'accéder à sa demande, c'est normal. Il faut corriger et sanctionner au moindre dérapage...

**... et pour le cas d'espèce ?**

- Nous sommes amenés à nous interroger sur les relations qu'entretient Francis Ombanda avec sa sœur cadette,



Photo : COE

Mbouity Ikapi : "Si Francis Ombanda va en prison dans cet état, au sortir de là, il peut récidiver".

point de départ de l'altercation qui a entraîné le meurtre de leur mère. Et celles qui existaient entre la mère, la fille et lui depuis son retour dans la maison familiale. L'autre origine de ce genre d'acte peut être l'usage des psychotropes. Selon les témoignages de l'entourage, le jeune homme se droguait. Ce qui nous conduit aussitôt à rechercher l'état dans lequel il se trouvait au moment de la rixe avec sa sœur. Les autorités qui ont procédé à son interpellation doivent s'intéresser à son état pré-meurtre et à la cause de la rixe. Ce sont des questionnements qui peuvent nous éclairer sur l'origine du drame.

**Existe-t-il d'autres facteurs qui peuvent conduire à ce genre de situations regrettables ?**

- Selon ce que j'ai appris, Francis Ombanda est, semble-t-il, agent à la Poste. Vu les problèmes qui y règnent, il aurait été contraint de quitter son domicile qu'il louait et où il avait un semblant d'autonomie pour se réfugier chez sa mère, vu qu'il ne pouvait plus faire face à certaines charges. Après avoir retrouvé une santé financière, peut-être que, plutôt que de contribuer au fonctionnement de la maisonnée, il dépensait de façon inutile, en se procurant des stupéfiants, ce qui aurait certainement énervé sa sœur cadette. A 35 ans, on ne peut plus être à la charge

des parents. Les consommateurs de drogue ont ceci de particulier - lorsqu'ils sont en manque - qu'ils restent en retrait dans leur coin pendant des heures sans mot dire. Mais ils ont un discours interne abondant qui n'est pas extériorisable. Du coup, vous ne savez pas ce qu'ils échafaudent.

**Ombanda doit donc être puni ?**

- C'est vrai que la prison est là pour réprimer. Mais, il faut surtout placer à côté de Francis Ombanda quelqu'un qui l'accompagne. S'il part en prison dans cet état, au sortir de là, il peut récidiver. On ne voit malheureusement que le côté répressif de la prison, le côté pédagogique n'existe pas chez nous. Il est démontré que les jeunes délinquants deviennent dangereux au contact des grands brigands qu'ils côtoient en milieu carcéral. L'état de silence actuel de Francis Ombanda démontre qu'il est dans un état second. J'ai même peur qu'ayant commis cet acte dans un état second, il ne soit pas capable d'expliquer ce qui s'est passé. Il avait le voile, il a vu sa mère comme un danger potentiel pour lui, jusqu'à lui ôter la vie. Du coup, l'individu n'a aucune conscience. Je parie même qu'il n'a pas de remords, parce qu'il ne réalise pas. Il peut même être amené à penser qu'on veut lui faire croire que sa mère est décédée alors qu'elle est seulement blessée. Il y a mutisme parce qu'il a commis l'acte dans un état second. Il reste dans un état stuporeux, il ne peut pas communiquer, parce qu'il ne sait pas comment en est-on arrivé-là. S'il a décidé de ne pas parler, il ne le fera pas. Or, s'il va en prison sans qu'on arrive à décoder la raison d'un tel acte, il est un prisonnier dangereux, non seulement pour lui mais aussi pour les autres.

**Que faire alors ?**

- C'est quelqu'un qui doit être sous surveillance dans un endroit isolé. Il faut qu'on s'interroge sur son vécu pour savoir à quel niveau ça n'a pas marché. Lorsqu'on est un homme bien équilibré, on ne commet pas un tel acte, on discute pour trouver une solution. Généralement, de tels actes se commettent dans un état second, parce que dans un état normal, leurs auteurs ont encore en filigrane les règles de la société, mais une fois que la barrière est cassée, ils peuvent ôter la vie pour rien du tout. Et lorsqu'ils reviennent à eux, ils se rendent compte qu'il n'y a rien eu. C'est la même chose pour les crimes passionnels. A la moindre divergence légère d'opinion, ça dégénère. Pour le cas de Nzenge Ayong, le Monsieur l'a fait consciemment (lire l'Union du 12 septembre 2018, Ndlr). Il était frustré de perdre un avantage. Il était habitué à être entretenu. Sa compagne ayant décidé de le lâcher, il a décidé de lui ôter la vie.

## Vol en bande organisée à Port-Gentil

## Deux individus en prison pour avoir braqué une dame

Jean-Paulin ALLOGO

Port-Gentil/Gabon

**ERIC** Edgard Womba Mouedi et Tec Amour Nganga Fouda méditent actuellement sur leur sort à la prison centrale du Château. Ces deux compatriotes, âgés respectivement de 40 et 28 ans, sont, en effet, soupçonnés d'avoir dérobé le sac à main de Slay Isla Rolenga Agotino, une Gabonaise âgée de 31 ans. Le délit aurait été commis, il y a quelques jours, au quartier Mini-Prix, à Port-Gentil.

Il ressort du rapport d'enquête que dame Slay Isla Rolenga Agotino et son compagnon rentraient nuitamment chez eux au quartier Roger Buttin. Alors que le couple traverse le quartier Mini-Prix, un véhicule, ayant à son bord quatre individus, s'immobilise brusquement à ses côtés. Puis,



Photo : Jean Paulin Allogho

Eric Edgar Womba Mouedi et Tec Amour Nganga Fouda attendent...

deux des occupants agissant comme de vrais commandos, armés de machettes, ouvrent prestement les portières, puis mettent immédiatement pieds à terre, l'air menaçant.

Flairant le danger, Slay Isla Rolenga Agotino et son compagnon se mettent aussitôt à courir pour sauver leur peau. Mais leurs

assaillants, plus rapides et suffisamment préparés pour la course à pied, les rattrapent après une bonne distance.

**MENACE** Sous la menace d'armes blanches, les deux agresseurs leur font les poches. Le sac à main de la dame, qui contient un téléphone portable, une chaînette de valeur et une somme de trente mille



Photo : JP Allogo / L'Union

... leur procès à la prison centrale de Port-Gentil.

francs est confisqué. Leur coup réussi, les deux individus rejoignent tranquillement leurs complices dans la voiture, puis disparaissent à toute vitesse. Sans doute à la recherche d'autres victimes. Saisi du dossier, le commissariat central de police diligente une enquête qui aboutit à l'arrestation des nommés Eric Edgar

Womba Mouedi et Tec Amour Nganga Fouda. Les deux acolytes, selon le rapport d'enquête, reconnaissent les faits qui leur sont reprochés sur procès-verbal. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil, ils réitérèrent leurs aveux lors de l'audition. Le magistrat-

instructeur retient donc contre eux le chef d'inculpation de « vol en bande organisée », puis les placent sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant leur jugement. Ayant échappé à la rafle, les deux pièces manquantes de la bande, les nommés Dougui et André, sont activement recherchées.